

# CHARTRE RÉGIONALE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ

## Compte-rendu d'exécution de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

Année 2019

En application de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et dans le cadre de sa première demande de solde de l'année civile<sup>1</sup>, l'organisme Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris-Est atteste avoir respecté et diffusé la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité :  
(cocher la case correspondante)

Oui

Non

Si oui, l'organisme a diffusé la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité de la manière suivante : (cocher la ou les cases correspondantes, plusieurs réponses possibles)

En interne (en direction des salariés, des bénévoles, etc.)	En externe (en direction des partenaires, des usagers, etc.)
<input checked="" type="checkbox"/> diffusion par voie d'affichage	<input checked="" type="checkbox"/> diffusion par voie d'affichage
<input checked="" type="checkbox"/> diffusion sur l'intranet de l'organisme	<input checked="" type="checkbox"/> diffusion sur le site internet de l'organisme
<input type="checkbox"/> diffusion par courriel	<input checked="" type="checkbox"/> diffusion par courriel
<input type="checkbox"/> diffusion via une newsletter	<input type="checkbox"/> diffusion via une newsletter
<input type="checkbox"/> flyers	<input type="checkbox"/> flyers
<input type="checkbox"/> temps d'échange en réunion	<input type="checkbox"/> temps d'échange avec les partenaires/usagers
<input type="checkbox"/> autre :	<input type="checkbox"/> diffusion via les réseaux sociaux
	<input type="checkbox"/> autre :

Commentaires, exemples le cas échéant :

<sup>1</sup> Ce document n'est à fournir que pour la première demande de solde de l'année civile, quel que soit le nombre de subventions attribuées. Il n'est demandé qu'une seule fois par an.

## CHARTRE RÉGIONALE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ

Pour aller plus loin :

Votre organisme a-t-il rencontré des difficultés pour mettre en œuvre les dispositions de la Charte des valeurs de la République et de la laïcité ? *(Facultatif)*

### RAPPEL DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES REGIONAUX

*La délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité subordonne l'attribution de subvention régionale au respect et à la promotion de cette charte, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.*

*À cette fin, un exemplaire de la charte signée du représentant légal de l'organisme sollicitant une subvention du conseil régional doit être annexé à sa demande de subvention. Les collectivités territoriales, leurs groupements, les établissements publics et l'Etat notamment sont exonérés de cette obligation.*

*La mise en œuvre des dispositions de cette charte figure également dans le compte rendu d'exécution ou, le cas échéant, dans le compte-rendu financier, de l'action soutenue par le financement régional.*

*Tout manquement avéré au respect des valeurs de la charte conduit au non-versement ou à la restitution de la subvention régionale accordée, dans les conditions précisées par le règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France.*

Fait à Nogent sur Marne le 20/12/2021

Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est  
188 Gde rue Charles de Gaulle  
94130 Nogent sur Marne  
Association N° W942006769

Signature du représentant légal  
(Cachet, nom et qualité)

REVELLAT Evelyne, Présidente

